



PREFET DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 21 février 2020

Communiqué de Presse

Réunion RN 21 Dordogne / Lot et Garonne

Conformément à la mission confiée au Préfet de la Dordogne par Monsieur Jean-Baptiste Djebbari, Secrétaire d'État, chargé des transports, les parlementaires de Dordogne et du Lot et Garonne, les présidents des deux conseils départementaux, ainsi que les présidents des intercommunalités concernées par le tracé de la RN21 ont été réunis vendredi 21 février 2020, à Bergerac, sous la co-présidence de Madame la Préfète de Lot-et-Garonne et de Monsieur le Préfet de la Dordogne.

Cette rencontre a permis d'échanger sur l'état d'avancement des aménagement en cours. Ont notamment été évoqué :

- l'aménagement de sécurité au nord de Périgueux
- le contournement est de Périgueux
- l'aménagements à l'est de Périgueux à Boulazac
- l'accès sud de Villeneuve sur lot
- l'aménagement des sections de « La Croix-Blanche Montbalen » et "Agen-Nord"
- le barreau de Camélat
- l'échangeur Ouest d'Agen (A62)

Pour chacun d'eux ont été rappelé les crédits mis en place pour 2020. A savoir :

- 0,75 M€ pour les aménagements de sécurité au nord de Périgueux,
- 3,4 M€ pour l'aménagement à l'est de Périgueux à Boulazac,
- 0,7 M€ pour un dévoiement de réseaux de gaz sur la section "la Croix Blanche – Monbalen",
- 0,2 M€ pour les études de la section "Agen nord",
- 0,6 M€ de subvention de l'Etat pour les études et acquisitions foncières du barreau de Camélat.

soit une enveloppe totale de **5,65 M€**.

Pour le contournement de Périgueux, les représentants de l'État et des collectivités ont réaffirmé l'intérêt de la réalisation des études prévues dans l'actuel CPER.

S'agissant du barreau de Camélat, les élus concernés ont indiqué leur souhait d'inscrire les travaux dans un éventuel avenant au CPER.

L'ensemble des parties a réaffirmé le souhait d'inscrire la RN21 en tant qu'axe stratégique non seulement pour les deux départements mais également pour les territoires au-delà vers Limoges au nord et vers Tarbes au sud.

Ces échanges feront l'objet d'une synthèse sollicitée par le Secrétaire d'État aux transports. Elle servira de base aux négociations des futurs contrats sur les mobilités annoncés par le Gouvernement.

Contact Presse

Préfecture de la Dordogne - Service départemental de la communication interministérielle

05.53.02.24.07 – 06 22 64 43 84 - pref-communication@dordogne.gouv.fr



@prefecture24



@Prefet24
